

## Second appel à projets pour financer les pôles de compétitivité

Une enveloppe de 70 millions d'euros sera répartie entre les projets qui l'emporteront au cours de la procédure de sélection, qui est interministérielle. Les projets devront être présentés avant le 15 mai 2006 et être approuvés par les pôles de compétitivité auxquels ils se rattachent. Suite à la décision le 6 mars 2006 prise par le CIACT (Comité interministériel d'aménagement et de compétitivité des territoires) de fusionner l'ensemble des fonds ministériels dédiés aux pôles de compétitivité en un fonds unique, doté de 600 millions d'euros sur la période 2006 à 2008, le gouvernement poursuit sa démarche. Après le premier appel à projets lancé par le ministère de l'industrie en décembre 2005, un deuxième appel à projets a été lancé par les ministères impliqués : Industrie, Défense, Agriculture, Santé, Aménagement du Territoire et Equipement. Cet appel à projets est ouvert à l'ensemble des secteurs économiques, industriels ou de services. Il sera doté d'au moins 70 millions d'euros. Les projets présentés doivent être des projets de recherche et développement, sélectionnés par le pôle, et impliquant plusieurs entreprises et au moins un laboratoire ou centre de recherche. Le choix des projets financés interviendra avant l'été. La procédure de sélection est interministérielle, et coordonnée par la Direction Générale des Entreprises (DGE) du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie. Un troisième appel à projets sera lancé à l'automne 2006. Avec la mise en place de ce fonds interministériel, le financement des projets de R&D des pôles de compétitivité, quelle que soit leur forme, a été considérablement simplifié. Une fiche résumée a été éditée à l'intention des porteurs de projets.